

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués du printemps 2015

Date: Mercredi, 15 avril 2015 – 10h00 à 15h45

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 97 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de présence

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Christian Voegeli, Coordination de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 12 novembre 2014
- 1.3 Rapport annuel 2014
- 1.4 Adoption des comptes 2014 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

2 Élections et autres décisions

- 2.1 Adieux à Danielle Rouiller
- 2.2 Élection d'un nouveau membre au Comité

3 Cahier des charges

- 3.1 Sélection végétale et multiplication
- 3.2 Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)

4 Informations

- 4.1 Rapport sur les affaires politiques
- 4.2 Exposé de Hans Rudolf Herren, Biovision

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Urs Brändli (Président) et Danielle Rouiller (vice-présidente) souhaitent la bienvenue aux délégués au nom du Comité, Daniel Bärtschi (Directeur) au nom du secrétariat. Danielle Rouiller participe pour la dernière fois à une AD en tant que membre du Comité. Elle remercie de la confiance qui lui a été accordée. Elle nous fait part de son souhait d'un Bourgeon durable malgré l'exercice d'équilibre entre indépendance, crédibilité et loi du marché, entre ferme familiale et agriculture industrialisée et entre le défi de nourrir la population mondiale et de fabriquer des produits de luxe. Le secrétariat a connu quelques changements au niveau du personnel. La responsable Finances, Personnel et Administration (FPA) et directrice remplaçante Doris Schwarzenbach prend sa retraite après 18 ans passés chez Bio Suisse. Un adieu officiel est prévu après la pause de midi. Marion Bollmann est la nouvelle responsable FPA. Autres nouveaux collaborateurs dans l'équipe du Directeur: Urs Guyer, responsable Formation, Recherche, Innovation et Pascal Olivier, responsable de l'Antenne romande, la succursale du secrétariat nouvellement créée à Lausanne.

Personnes excusées: Urs Gantner (Bioterra), Claudio Gregori (Comité), André Horisberger (CT Grandes cultures), Peter Jossen (Bioinspecta), Werner Scheidegger (ancien président), Ueli Steiner (Bioinspecta), Lukas Studer (CT Plantes ornementales) et Paul Wüthrich (Bio Test Agro). Sont désignés comme scrutateurs: Gion-Franzestg Schaniel (Bio Grischun) – chef du bureau de vote – Andreas Steinemann (Demeter), Dieter Scheibler (Bio Aargau), Fadri Riatsch (Bio Grischun), Berta Reichlin (Bio Schwyz) et Jean-Yves Clavien (Biovalais).

L'ordre du jour est adopté sans modification. Depuis l'envoi préparatoire six motions concernant des points à l'ordre du jour ont été déposées (elles seront présentées avec les points concernés). D'autres motions peuvent être déposées au bureau de vote. Les 100 délégués et les 38 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 86 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 97 délégués étaient présents à cette assemblée!

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 12 novembre 2014

Le procès-verbal ne suscite aucune question, remarque ou complément. Il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur.

1.3 Rapport annuel 2014

Urs Brändli et Daniel Bärtschi relatent l'année fédérative 2014 images et faits à l'appui. Le rapport annuel en version imprimée est disponible sur les tables. Le Comité avait désigné la durabilité comme thème central de l'année 2014. Mais ce n'était que le signal de départ. Bio Suisse ne veut pas faire du surplace. «La durabilité continuera à nous accompagner ces prochaines années», explique le Président. L'été passé, à l'occasion d'un atelier de réflexion, les présidentes et les présidents des organes et des organisations membres ont approfondi des thèmes sur la durabilité. Cette année encore, Bio Suisse a pu désigner de délicieux produits Bourgeon des catégories produits transformés à base de fruits, légumes, céréales ou pommes de terre avec le «Bourgeon Gourmet». Le jury d'experts a choisi 62 produits qui pourront dorénavant porter le Bourgeon Gourmet. Une grande cheffe de St-Gall a même dit qu'elle n'avait encore jamais dégusté des haricots séchés aussi goûteux. La Fédération a aussi élargi son réseau en rejoignant la «Leading Organic Alliance», un groupe de fédérations européennes à la pointe et elle a entretenu des échanges avec les fédérations partenaires d'Allemagne et d'Autriche. Bio Suisse soutient activement des projets de recherche, la sélection, la formation et le conseil ainsi que des projets dans les organisations membres. La réforme structurelle a été adoptée en 2014, la mise en œuvre en 2015 prendra du temps.

Daniel Bärtschi a le plaisir de présenter une évolution positive. Le nombre de producteurs membres de Bio Suisse a augmenté tandis que le nombre d'entreprises agricoles a reculé de deux pourcent en Suisse. Cette évolution doit se poursuivre, en particulier dans les régions à grandes cultures de Suisse romande. Bien que la plaine ait connu une plus forte croissance que les régions de montagnes, les deux sont encore et toujours sous-représentées. Point réjouissant: les produits bio ont leur marché et ce marché se développe pour atteindre 2,2 millions de francs, soit 7,5 % de plus qu'en 2013. Le Directeur présente des images des activités de Bio Suisse comme p. ex. le concours de traite, les promotions des fruits et légumes, le championnat suisse de désherbage et la Journée des grandes cultures bio à Bioschwand, Münsingen. Le développement des entreprises agricoles est soutenu avec les projets ProBétail et Encouragement de la biodiversité. La création d'ICB AG nous a donné beaucoup de travail. La certification des importations est ainsi externalisée et le processus d'accréditation est en cours. «Nous n'attendons plus que l'attestation de la Confédération», explique Daniel Bärtschi.

1.4 Adoption des comptes 2014 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion

Wendel Odermatt, Comité: «J'ai la tâche réjouissante de vous soumettre de très bons résultats». À l'aide de graphiques et de tableaux, Wendel présente l'évolution des recettes et des dépenses en comparaison sur plusieurs années. D'autres transparents montrent l'utilisation de l'argent de la Fédération des Producteurs suisses de lait PSL (928'000 francs), l'utilisation des contributions pour les grandes cultures (183'000 francs), les montants alloués au FiBL (1'095'800 francs) et les provisions et réserves. Le bilan et le compte d'exploitation, y. c. bouclage interne avec budget et comparaison avec l'année précédente, ont été transmis aux délégués avec l'envoi préparatoire du 10.3.2015. Les recettes se situent dans les 14,773 millions de francs, soit 1,743 million de francs ou 13,4 % de plus que le budget. La toujours forte demande pour les produits bio a particulièrement contribué à cet excellent résultat. Wendel Odermatt explique les plus grandes différences avec le budget. Les dépassements du budget sont principalement dus à la révision complète du Cahier des charges (la traduction du CDC en cinq langues a été fortement sous-estimée), à la préparation de l'accréditation, à l'assurance-qualité de la certification des entreprises étrangères, à l'encouragement de la biodiversité ainsi qu'au lancement des projets «ProBétail» et «Cultures maraîchères bio sans fusion cellulaire», mais aussi à l'élargissement de l'offre de formations continues pour les collaborateurs. Les dépenses se montent à environ 14,737 millions de francs, soit 1,434 million de francs ou 10,8 % de plus que le budget. En raison des bons résultats de bouclage, des provisions de 580'000 francs ont été constituées pour les projets suivants: Antenne romande, projet ProBétail, production nouveau spot TV, rédaction complète des textes du site internet, projets TI pour les contrôles des flux des marchandises basés sur internet et pour la poursuite du développement des banques de données. Les coûts d'exploitation extraordinaires se montent à 834'400 francs (amortissements, TVA et provisions). Il en résulte un excédent de recettes de 35'700 francs. Le Comité propose d'utiliser cet excédent pour des projets de sélection végétale.

Urs Brändli dit que le réviseur Gottfried Ruprecht de la fiduciaire Trevision Treuhand und Revision AG a examiné les comptes sur mandat de l'AD. Le rapport de l'organe de révision a été transmis avec l'envoi préparatoire. Aucune question n'est posée à l'organe de révision. Susanne Häfliger-Stäubli, CG, demande d'adopter les comptes 2014 et de donner décharge au Comité. Le rapport de la Commission de gestion a été envoyé avec les documents pour l'AD. Le rapport ne suscite aucune question des délégués.

Ueli Künzle explique que Bergheimat a déposé une motion sur la présentation des comptes le 7.4.2015. Premièrement: une colonne avec la différence en pourcent par rapport au bouclage de l'année précédente doit être rajoutée dans le tableau «Bouclage interne 2014 avec budget et comparaison avec l'année précédente». Deuxièmement: les variations importantes par rapport au bouclage de l'année précédente doivent être expliquées concrètement dans les éléments prestataires des comptes. La deuxième partie avait déjà été proposée il y a deux ans et adoptée par l'AD. Bergheimat n'est toutefois pas satisfait de la mise en œuvre.

Urs Brändli: le Comité est de l'avis que la deuxième partie est déjà appliquée. La première partie de la motion serait réalisable. «Mais nous doutons que les documents deviennent plus clairs avec cette modifi-

cation», explique le Président. Les indications en pourcent ne sont pas très pertinentes quand il s'agit de petits montants.

Vitus Schafer: le 13.4.2015, Bio Freiburg a déposé conjointement avec Bio Grischun et Bio Glarus une motion concernant la budgétisation dont voici la teneur: «À partir de 2016, 4 % du budget de Bio Suisse est utilisé pour le renforcement des régions / organisations membres (jusqu'ici env. 2 %). Ces fonds sont attribués aux organisations membres régionales proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires (montant de base pour chaque organisation membre: CHF 5'000) (jusqu'ici CHF 3'000). Le versement de ces fonds est soumis aux conditions suivantes: Les fonds sont utilisés pour l'encouragement de l'agriculture biologique en tant que système agricole respectueux de l'environnement, de l'animal et de l'homme et pour l'augmentation de la demande et de l'offre de produits issus de l'agriculture biologique suisse (par analogie aux statuts de Bio Suisse). Les organisations membres doivent rendre compte à leurs membres de l'utilisation de ces fonds.» Explications: le bouclement 2014 présente des recettes excédant le budget de 1,7 million de francs, ce qui correspond environ aux cotisations des membres producteurs. C'est déjà devenu complètement normal que la différence entre le bouclement et le budget se chiffre en millions par rapport au budget, ce qui est plutôt réjouissant. La formation de provisions énormes, pour éventuellement financer divers projets ultérieurement, a permis de réduire l'excédent de recettes à un montant respectable de 35'000 francs. Un malaise voire de l'incompréhension ont pu être constatés lors de la Conférence des présidents. Dans les organisations membres (OM), en revanche, trop de projets n'ont pas pu être réalisés. Des projets ont été refusés avec la seule explication qu'ils ne correspondaient pas au règlement. D'autres OM ne disposaient simplement pas des ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches. Les régions ont besoin davantage d'argent avec moins de bureaucratie pour réaliser plein de petites activités à plein d'endroits et avec plein de bénévoles sans trop de formalisme. Cela demande plus de moyens financiers. «Accordons-leurs donc notre confiance», demande le président de Bio Fribourg.

Urs Brändli remercie pour le dépôt «précoce» de cette motion sur le budget 2016. Mais l'AD d'aujourd'hui ne peut pas voter sur cet objet parce que ce point ne figure pas à l'ordre du jour. L'art. 11, al. 3 des statuts stipule que les demandes d'admission d'objets à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués doivent être transmises au Comité par écrit au plus tard huit semaines avant l'Assemblée. Le budget 2016 ne figure pas à l'ordre du jour aujourd'hui. La motion peut être présentée aujourd'hui. Le Comité tiendra compte de cette demande dans le processus de budgétisation. La motion est enregistrée et sera soumise au vote en automne. Comme annoncé à la Conférence des présidents, le Comité prévoit une évaluation externe des montants pour le renforcement des OM, qui sera réalisée par la HAFL, la Haute école des sciences agronomiques.

Vitus Schafer, Bio Fribourg, demande un «temps mort» de dix minutes pour discuter avec les requérants. «Notre compréhension de la démocratie ne nous avait pas préparés à cela». Urs Brändli soumet la pause de dix minutes au vote: 56 délégués y sont favorables et 39 opposés. L'Assemblée se poursuivra dans dix minutes. Vitus Schafer, Bio Fribourg, dit qu'ils acceptent les statuts mais qu'une remarque avant le début de l'Assemblée aurait évité d'échauffer les esprits. Quand faut-il déposer une motion pour modifier quelque chose dans le budget? Jakob Zentner, Bio Glarus, demande comment le Comité compte présenter le budget en automne, c'est-à-dire de quelle manière pense-t-il gérer un éventuel changement. Urs Brändli dit qu'ils prendront cette motion très au sérieux. Il est possible que le Comité formule deux motions pour le budget. Christoph Meili aimerait bien déjà discuter aujourd'hui de la motion. Urs Brändli répond que lors de la Conférence des présidents en juin, il y aura le temps de discuter de la motion et du budget. Thomas Herwig, Bio-Jura dit que si les montants versés aux OM sont doublés, Bio-Jura déposera une motion pour qu'ils ne soient plus versés en fonction des membres mais des surfaces.

Meinrad Betschard, Bio Schwyz, demande à Bergheimat de retirer sa motion sur la présentation des comptes: je n'ai encore jamais vu les comptes présentés de manière aussi claire qu'aujourd'hui. Les explications des variations sont également claires. Après plusieurs années de revendications, l'utilisation des fonds PSL figure enfin. Les chiffres du bouclement de l'année précédente sont indiqués, il n'y a pas besoin d'ajouter des pourcentages.

Vote sur la motion de Bergheimat sur la présentation des comptes

- ? Qui accepte la motion de Bergheimat sur la présentation des comptes? ☞ **{14 voix}**
- ? Oppositions: qui refuse la motion? ☞ **{forte majorité}**
- ? Abstentions? ☞ **{quelques voix}**

Vote sur l'adoption des comptes

- ? Qui accepte les comptes 2014 et l'affectation de l'excédent de recettes de 35'700 francs à des projets de sélection végétale conformément à la motion et donc de donner décharge au Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Oppositions: qui refuse les comptes? ☞ **{1 voix}**
- ? Abstentions? ☞ **{2 voix}**

⇒ **Les comptes 2014 y. c. les rapports de l'organe de révision et de la Commission de gestion sont adoptés à forte majorité et avec une opposition. L'excédent de recettes de 35'700 francs est utilisé pour des projets de sélection végétale. L'AD donne décharge au Comité pour la gestion des affaires en 2014.**

2 Élections et autres décisions

2.1 Adieux à Danielle Rouiller

Urs Brändli fait ses adieux à Danielle Rouiller, membre du Comité, et la remercie pour son engagement pour la Fédération et le mouvement bio en tant qu'agricultrice bio et agronome. La paysanne bio du canton de Neuchâtel a fait partie du Comité pendant 11 ans. Durant cette période, elle s'est d'abord occupée du dicastère Finances et personnel et ensuite du dicastère Formation et recherche. Depuis avril 2012, elle officie de surcroît comme vice-présidente.

2.2 Élection d'un nouveau membre au Comité

Pour remplacer Danielle Rouiller, un nouveau membre est élu au Comité pour la durée restante du mandat soit pour une année. Une candidate s'est annoncée pour ce poste: Christina de Raad Iseli de La Sarraz VD et présidente de la coopérative Progana. Le poste a été publié dans le bioactualités 1/15 et sur le site internet de Bio Suisse. Le cv et la lettre de motivation ainsi que la lettre de recommandation de Progana du 1.2.2015 ont été publiés sur le site internet de Bio Suisse et transmis aux délégués par courriel.

Christina de Raad Iseli se présente (voir les détails dans le cv). Elle travaille à cent pourcent dans sa propre ferme Bourgeon, son époux à 30 %. La ferme compte aussi une employée, ce qui lui donne la flexibilité et le temps pour le travail au Comité.

Etienne Clerc, Progana, recommande d'élire Christina de Raad. Cela fait deux ans qu'elle est présidente de Progana et elle est responsable des foires. Elle représente la coopérative avec compétence et brio. Il est évident qu'elle va manquer à Progana mais l'organisation fonctionne bien et parviendra à surmonter ce changement.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, soutient la candidature de Christina de Raad avec beaucoup de plaisir. C'est une personne qui a un esprit d'innovation et elle s'est engagée pour le développement des grandes cultures bio et du marché bio.

Élection d'un nouveau membre au Comité

- ? Qui élit Christina de Raad Iseli au Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Oppositions? ☞ **{pas comptées}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas comptées}**

⇒ **Est élue au premier tour pour le restant du mandat, soit pour une année, Christina de Raad Iseli de la Sarraz VD.**

3 Cahier des charges

3.1 Sélection végétale et multiplication

Monika Rytz, Comité, explique qu'il est prévu de compléter les principes de la Partie II, chap. 2.2 Sélection végétale et multiplication du CDC de la manière suivante: «Seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées dans les fermes Bourgeon.» Le Comité veut ainsi éviter que certaines fermes Bourgeon puissent acquérir un droit d'exclusivité pour cultiver une variété. Le déclencheur de cette motion a été l'entreprise Terralog, qui met sa variété de pomme de terre Vitabella seulement à la disposition de quelques producteurs choisis. Cela a été discuté à l'interne et a conduit à cette motion à l'attention de l'AD. La motion contient aussi d'autres modifications du chapitre Sélection végétale et multiplication mais ces dernières n'ont pas d'incidence pour la pratique. Certains paragraphes du Cahier des charges sont notamment déplacés au niveau règlement. Le Comité propose une modification de la motion envoyée le 10.3.2015. Les mots «en principe» sont ajoutés à la phrase «Seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées dans les fermes Bourgeon.» Cela doit permettre de tout de même utiliser les variétés innovantes, même si elles ne sont pas tout de suite accessibles à tous. Sans l'expression «en principe» il y aurait le risque que l'agriculture bio ne puisse pas utiliser les variétés innovantes.

La protection des obtentions végétales ne doit pas être touchée par cette nouvelle directive. La protection des obtentions végétales permet de garantir que la variété soit accessible à tous après l'écoulement de la période de protection. Des droits de licence pour le travail de sélection sont possibles et souhaitées. Le but de la modification du règlement n'est pas que les obtenteurs de variétés végétales ne reçoivent plus rien. Des droits de licences sur les variétés restent possibles. Le travail de sélection a besoin du financement par le biais des licences. Les variétés doivent toutefois être accessibles à toutes les entreprises agricoles. Mais si une variété est protégée par une marque et qu'elle n'est mise à disposition que d'un nombre restreint de fermes, alors elle ne doit pas pouvoir être commercialisée avec le Bourgeon. Le nom de la marque et le nom de la variété doivent se différencier clairement. Si une variété club est accessible à toutes les fermes Bourgeon (bien entendu contre le paiement de droits de licence), elle pourra toujours être cultivée à l'avenir.

Ueli Künzle, Bergheimat, a déposé une motion d'amendement le 7.4.2015: la phrase «L'utilisation des semences hybrides n'est pas autorisée pour les cultures de céréales (sauf maïs)» doit rester dans les principes et objectif du Cahier des charges. Les semences génétiquement modifiées et les semences hybrides sont en fait des matériaux comparables qui ne peuvent en règle générale pas être «fabriqués» par l'utilisateur lui-même.

Ruedi Vögele, Bio ZH-SH, demande de compléter la dernière phrase du chap. 2.2 Sélection végétale et multiplication du Cahier des charges «Seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées dans les fermes Bourgeon» comme suit: «Les exceptions sont décidées par la Commission de la Qualité (Commission de labellisation agricole).» Les exceptions doivent rester possibles ne serait-ce que pour encourager l'innovation dans la sélection. Ruedi Vögele peut toutefois aussi s'accommoder avec la motion du Comité. En cas d'acceptation de la motion d'amendement du Comité, il retirerait sa motion.

Maurus Gerber, Bergheimat, préfère la formulation de la motion de Bio ZH-SH. C'est plus clair si la possibilité d'avoir des exceptions est explicitement ancrée. L'expression «en principe» ne lui convient pas.

Christian Vogt, Bio Aargau, dépose spontanément une motion d'amendement. La dernière phrase du chap. 2.2 Sélection végétale et multiplication du Cahier des charges «Seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées dans les fermes Bourgeon» est complétée comme suit: «Les variétés faisant l'objet d'un management, p. ex. les variétés club, peuvent être ex-

clues des variétés Bourgeon par la CLA si les conditions d'utilisation pour la multiplication, la culture et la commercialisation de la variété contreviennent aux principes de Bio Suisse.» De cette manière, le principe est inversé. Toutes les variétés sont autorisées et la CLA peut en cas de besoin exclure une variété. Cela fait déjà un certain temps que les variétés club sont un sujet de discussion en arboriculture. La sélection est internationale. La plupart des nouvelles variétés ont une protection de la marque. Cela n'est pas forcément réjouissant. Mais les nouvelles variétés sont importantes parce qu'elles sont p. ex. résistantes ou ont de meilleures caractéristiques gustatives. «Nous ne voulons pas laisser ces variétés aux seuls collègues conventionnels», dit l'arboriculteur. Les nouvelles variétés ne doivent pas seulement être utilisées avec des autorisations exceptionnelles comme le prévoit le Comité. Il ne faut intervenir qu'en cas de problèmes. Cela devrait réduire la bureaucratie.

Ruedi Vögele dit que les détails sont à régler au niveau règlement et non dans les principes et objectifs du Cahier des charges. Il retire sa motion et recommande d'adopter la motion du Comité.

Res Bärtschi, CLA, ne souhaite pas que la CLA doive régler elle-même les exceptions. Des directives détaillées au niveau règlements sont nécessaires. Les organisations membres sont automatiquement impliquées lors de la promulgation du règlement. «L'hybridation ne peut pas être comparée à l'ingénierie génétique, autrement nous aurions un problème bien plus grand en agriculture bio», estime le président de la CLA.

Stephan Müller, CT Légumes, soutient la motion d'amendement du Comité. Il est nécessaire de disposer d'une marge de manœuvre parce que les nouvelles variétés parviennent rapidement sur le marché et si nous devons suivre de longues procédures administratives, ces variétés atterrissent chez les producteurs conventionnels. L'hybridation n'est pas de l'ingénierie génétique.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, soutient la motion de Bergheimat demandant que la phrase «L'utilisation des semences hybrides n'est pas autorisée pour les cultures de céréales (sauf maïs)» reste dans les principes du Cahier des charges. L'utilisation de méthodes de sélection naturelles est un objectif. Les méthodes de sélection qui utilisent des processus naturels, doivent être à la base des produits Bourgeon, de la sélection végétale jusqu'au produit fini. Les semences hybrides pour les cultures de céréales ne sont pas obtenues par des méthodes de sélection naturelles. De plus, le producteur est contraint de racheter chaque année ses semences chez un fournisseur. Cette méthode de sélection exclut la multiplication «à la ferme». L'hybridation exige l'utilisation de substances chimiques. Il est important qu'elle reste ancrée au plus haut niveau du Cahier des charges.

Motion d'amendement de Bergheimat

? Qui accepte la motion de Bergheimat (la phrase «L'utilisation des semences hybrides n'est pas autorisée pour les cultures de céréales (sauf maïs).» reste dans les principes du Cahier des charges)?

☞ **{quelques voix}**

? Oppositions: qui refuse la motion? ☞ **{majorité claire}**

? Abstentions? ☞ **{quelques voix}**

Départager la motion d'amendement de Bio ZH-SH et celle du Comité

? Qui accepte la motion d'amendement de Bio ZH-SH (Les exceptions sont décidées par la Commission de la qualité/CLA)? ☞ **{4 voix}**

? Qui accepte la motion d'amendement du Comité (compléter avec l'expression «en principe»)? ☞ **{forte majorité}**

? Abstentions? ☞ **{pas comptées}**

Départager la motion d'amendement du Comité et celle de Bio Aargau

? Qui accepte la motion du Comité (En principe seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées dans les fermes Bourgeon.)? ☞ **{forte majorité}**

? Qui accepte la motion d'amendement de Bio Aargau (La CLA peut décider d'exclure certaines variétés clubs)? ☞ **{1 voix}**

? Abstentions? ☞ **{pas comptées}**

Vote final sur le chapitre Sélection végétale et multiplication du Cahier des charges

- ? Qui accepte de modifier le chapitre 2.2 de la Partie II du Cahier des charges? ☞ **{forte majorité}**
- ? Oppositions: qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions? ☞ **{1 abstention}**

⇒ **Les principes et objectifs du chapitre 2.2 «Sélection végétale et multiplication» de la Partie II du Cahier des charges sont modifiées à partir du 1.1.2016 conformément aux documents de l'envoi préparatoire avec la modification supplémentaire suivantes (soulignée):**

En principe seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées dans les fermes Bourgeon.

3.2 Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)

Monika Rytz, Comité, dit que la décision sur la motion de modification du Cahier des charges avait été repoussée d'une année. Le Comité avait alors demandé de compléter les Principes dans le chapitre 4.2 Alimentation animale de la Partie II du Cahier des charges avec une obligation d'appliquer la PLVH. Le Comité demande à nouveau de reporter le vote sur la PLVZ d'une année à l'AD du printemps 2016. Les chiffres pour évaluer la situation actuelle ne seront disponibles qu'en automne. Si une ou plusieurs organisations membres ne sont pas d'accord avec cette motion, elles peuvent déposer une motion de modification du Cahier des charges. Si aucune motion n'est déposée, il n'y aura pas de vote sur ce point. Des discussions ont été menées avec Vache Mère Suisse et avec IP Suisse. Conclusions: la PLVH est un programme approprié mais qui peut encore être amélioré. Une intervention commune auprès de la Confédération est prévue. Un modèle à trois niveaux devrait être proposé à partir de 2018. Ne plus différencier par zone mais par rapport à la proportion de fourrage de prairie et de pâturage dans la ration: 75 %, 90 % et une variante avec zéro pourcent de concentrés. Il serait possible que l'inscription de la PLVH dans le CDC ne constitue pas un avantage et qu'il serait préférable de simplement y définir une proportion minimale de fourrage de prairie et de pâturage. «Nous avons encore le temps, utilisons le», dit Monika Rytz.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, a déposé une motion le 13.4.2015. Les Bärner Bio Bure demandent que les Principes du Cahier des charges, Partie II, chapitre 4.2 Alimentation animale, soient modifiés de la manière suivante: *«L'alimentation des animaux qui consomment des fourrages grossiers doit respecter les dispositions de la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) des articles 70 et 71 de l'OPD ainsi que leurs dispositions d'application à partir du 1.1.2018.»* Selon l'Office de l'agriculture, 94 pourcent des fermes bio du canton de Berne se sont inscrites au programme PLVH. C'est maintenant à Bio Suisse d'ancrer dans son Cahier des charges la direction stratégique de l'alimentation des ruminants par le biais du programme PLVH, de fournir des arguments pour la publicité Bourgeon et de s'imposer vis-à-vis du lait de pâturage. «Nous souhaitons aussi avoir davantage de fermes bio. Mais il faut émettre un signal clair sur le genre de fermes que nous recherchons», argumente la présidente des Bärner Bio Bure.

Felix Lang, Bio Nordwestschweiz, n'apprécie pas que la motion des Bärner Bio Bure ait été déposée à l'improviste et à si court terme. Le processus de formation d'opinion démocratique dans les régions avec la base ne peut pas se dérouler correctement. «Nous partions du principe qu'il n'y aurait pas de vote aujourd'hui», explique le président de Bio NWCH. «En cas d'adoption de la motion, nous envisageons même des démarches juridiques.»

Helmuth Gstöhl, Bio-Liechtenstein, recommande de reporter le point d'une année. Il n'y a pas eu suffisamment de discussions avec la base, il faut encore du temps.

Thomas Herwig, Bio-Jura, est de l'avis que la PLVH ne permet pas au Bourgeon de se démarquer. D'un point de vue marketing, Bio Suisse devrait se séparer des stabulations entravées.

Markus Schöni, Bio-Jura, pense qu'il vaut mieux cultiver du maïs sur ses propres surfaces que d'importer du foin de luzerne d'Italie ou du soja du Brésil.

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure, retire la motion du 13.4.2015. Un refus de la motion poserait un problème. La discussion est importante et doit être poursuivie.

Urs Brändli: il n'y aura donc pas de vote aujourd'hui. Le point sera remis à l'ordre du jour dans une année.

⇒ **Le point sur l'obligation d'appliquer le programme Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) à partir de 2018 est reporté d'une autre année.**

4 Informations

4.1 Rapport sur les affaires politiques

Martin Bossard parle des affaires politiques en cours. En 2014, l'Union Suisse des Paysans (USP) a déposé l'initiative populaire pour la sécurité alimentaire, qui a pour but de compléter l'article sur l'agriculture dans la Constitution. Dans un premier temps, le Comité avait décidé d'adopter une position neutre. En cas de votation, l'AD discutera de l'initiative, l'évaluera et donnera une recommandation de vote. En début d'année, le Conseil fédéral a mis un contre-projet direct en consultation, lequel propose de donner à la sécurité alimentaire son propre article dans la Constitution. L'USP porte un regard sceptique sur ce contre-projet parce qu'il ne contribue pas à favoriser la production indigène et qu'il ouvre encore plus les portes à l'importation avec la demande d'accès aux marchés internationaux. Le Comité de Bio Suisse, en tant qu'organe compétent, a discuté du contre-projet et le rejette également. Justification: d'une part le Comité de Bio Suisse regrette que cet important sujet de la sécurité alimentaire soit traité aussi superficiellement et sous la forte pression d'une initiative à la formulation assez limitée. L'initiative donne le cadre et le contre-projet n'a pas le droit d'en dévier pour des raisons politico-juridiques. Bio Suisse est de l'avis que le sujet devrait être discuté de manière bien plus complète avant d'entreprendre d'éventuelles modifications de la Constitution. Ainsi la dépendance dangereuse des énergies non renouvelables, des engrais, des semences et des pesticides n'est mentionnée nulle part. Autre exemple: les agro-carburants, la production de textiles ou les fourrages sont en concurrence avec la production de denrées alimentaires et réduisent la sécurité alimentaire – ils ne sont thématiques ni dans l'initiative ni dans le contre-projet. «C'est pourquoi nous proposons au Conseil fédéral d'organiser un sommet sur l'alimentation pour donner à ce thème la place qu'il mérite», souligne Martin Bossard. D'autre part Bio Suisse est de l'avis que les revendications de l'initiative et du contre-projet figurent déjà dans la Constitution ou dans des lois, notamment la durabilité (art. 73), la protection de l'environnement (art. 74), l'aménagement du territoire (art. 75), les principes de base de l'ordre économique avec la prémisses des conditions cadres favorables (art. 94), l'approvisionnement du pays (art. 102) et l'agriculture (art. 104). Même la demande d'avoir moins de bureaucratie est réglée au niveau constitutionnel avec l'art. 5. Les applications sont en cours à plusieurs niveaux. On peut citer: la politique agricole, le plan d'action biodiversité ou la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Du point de vue de Bio Suisse, c'est la mise en œuvre de la politique agricole qui doit maintenant être au premier plan. Les modifications nécessaires doivent être réalisées au niveau ordonnances. Un débat de principe sur deux textes constitutionnels risquerait de faire ressortir de nombreux adversaires différents et de remettre en question le contrat social dans le domaine de l'agriculture sans perspective de trouver une meilleure solution. Bio Suisse sollicite le Conseil Fédéral de retirer son contre-projet dans l'intérêt de la cause.

De plus en plus d'antibiotiques perdent leur effet parce que les germes pathogènes deviennent résistants.

L'Organisation Mondiale de la Santé (WHO), l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et l'Union Européenne accordent une priorité élevée à la prévention et à la lutte contre les résistances aux antibiotiques. Le Conseil Fédéral a lui aussi décidé dans le cadre de ses priorités en matière de politiques de la santé (Santé 2020) d'élaborer une stratégie nationale. Cette dernière concerne aussi

l'agriculture ce qui a incité Bio Suisse à prendre position. Bio Suisse salue l'élaboration d'une stratégie nationale visant à réduire l'utilisation des antibiotiques. «Nous partageons en principe les objectifs de la stratégie», explique Martin Bosshard. «Nous doutons toutefois que les mesures indiquées soient suffisantes et nous avons l'impression que la Suisse reprend la législation européenne avec une certaine réticence et sans courage et qu'elle applique les recommandations de l'OIE et de la WHO avec quelque retard.» L'engagement mis à jour ne suffit pas pour assumer une position de leader. Tandis que certains pays européens interdisent depuis plusieurs années l'utilisation préventive d'antibiotiques en production animale, la Suisse n'en a encore toujours pas le courage. Et cela malgré qu'un premier pas ait déjà été fait en ce sens avec l'interdiction des stimulateurs de performance en 1999. L'utilisation a pu être réduite de moitié dans les Pays-Bas entre 2008 et 2013. Dans le contexte international, la Suisse se situe seulement en milieu de terrain au niveau de l'utilisation des antibiotiques pour l'agriculture. Tandis que les pays scandinaves administrent entre 20 et 50 mg d'antibiotiques par kg de bétail de boucherie, la Suisse en est à 90 mg, ce qui correspond environ à la quantité en cours en Allemagne. Les attentes des consommateurs envers l'élevage du bétail en Suisse ne sont ainsi clairement pas remplies. Le Comité souhaiterait que la Suisse occupe une place de précurseur en Europe. Le plan d'action présente une importante lacune au niveau de l'intégration des formes de traitement complémentaires qui peuvent être utilisées en complément ou seules. Bio Suisse demande une plus grande intégration des méthodes préventives dont l'objectif est d'améliorer la gestion et le bien-être des animaux. Les organisations doivent obtenir du soutien pour leurs propres mesures (par. ex. les projets ProBétail et Kometian). La sélection animale et végétale doit être orientée vers davantage de robustesse. Bio Suisse est par principe opposée à l'utilisation d'antibiotiques en production végétale. Conformément à leur nature, leur utilisation conduit dans l'environnement vivant (plantes, vie dans le sol, animaux, hommes, cours d'eau, air) à des conséquences imprévisibles et provoque une large formation de résistances.

Martin Bossard parle également des traitements pesticides par hélicoptère et de la révision de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques. L'UE a promulgué la directive à ce sujet. Les états membres doivent garantir que les traitements avec des véhicules aériens soient interdits et régler les exceptions. La Suisse adapte également son ordonnance. Deux ateliers et deux auditions ont été organisés, lesquels ont été dominés par la chimie, les sociétés de transport aérien et les viticulteurs conventionnels. Les organisations de protection de l'environnement étaient malheureusement absentes parce qu'elles partaient du principe que la Suisse reprendrait l'interdiction de l'UE. Le public, les médias et les consommateurs attendent de l'agriculture bio qu'elle s'engage pour une interdiction globale des pesticides. Tout autre position n'est que difficilement communicable.

Martin Ott, FiBL, remercie Bio Suisse et Martin Bossard pour la collaboration réussie de ces dernières années en matière de lobbying politique. Jusqu'à présent le FiBL recevait de la Confédération chaque année un montant de base de 4,7 millions de francs. «Nous pensions qu'il était justifié d'obtenir 10 pourcent de l'argent que la Confédération alloue à la recherche agricole pour la recherche du FiBL», explique le président de la fondation. Mais le lobbying du FiBL n'a pas connu trop de succès. Martin Bossard a obtenu davantage dans sa fonction de responsable des affaires politiques chez Bio Suisse. Le FiBL a déjà reçu 2 millions de francs en plus pour ses recherches et il est possible que ce montant soit encore plus élevé l'année prochaine. Martin Ott est reconnaissant que Bio Suisse soutienne le FiBL. Il remercie aussi pour les mandats généreux que Bio Suisse donne au FiBL.

Martin Bossard: «Pour nous, la recherche et l'agriculture forment un tout.» Il remercie également pour l'excellente collaboration avec le FiBL et pour le soutien de tous les partis politiques.

4.2 Exposé de Hans Rudolf Herren, Biovision

En clôture de l'AD du printemps Hans Rudolf Herren, président de la Fondation Biovision à Zurich et CEO du Millennium Institute à Washington, nous présente sa vision pour changer le cap de l'agriculture et des systèmes alimentaires mondiaux. Il rend attentif aux problèmes sociaux et économiques et propose des solutions possibles. Le rapport mondial sur l'agriculture a dit en 2008 déjà qu'il fallait davantage investir dans les systèmes d'agriculture durable. Mais quasiment rien n'a été entrepris. Il est nécessaire d'avoir une approche de système global. Il ne suffit pas de traiter un peu moins. 800 millions d'êtres humains sont sous-alimentés, 1,5 milliards d'êtres humains sont en surpoids voire obèses et 300

millions souffrent de diabète. Des empoisonnements chez les producteurs et les consommateurs font partie du quotidien. Le système alimentaire conventionnel a besoin de 10 kcal pour produire 1 kcal. L'agriculture doit aussi aider à résoudre le problème de l'énergie. L'agriculture actuelle occasionne plus de 40 pourcent des émissions mondiales de gaz à effet de serre, pas seulement pour la production de denrées alimentaires mais aussi pour les agrocarburants. L'érosion conduit à des pertes de biodiversité et de sol. «Nous produisons aujourd'hui des denrées alimentaires pour 14 milliards de personnes», explique Hans Herren. «Il y a des pertes: pertes de récolte dans les pays en développement et chez nous surtout des pertes lors de la commercialisation et dans les ménages». S'ajoute à cela les importantes quantités de céréales qui sont utilisées pour l'alimentation animale. On peut soi-même produire de l'azote, les agriculteurs bio le savent. Un changement de cap est absolument nécessaire. Nous avons besoin d'une agriculture multifonctionnelle et écologique, qui résiste aux perturbations écologiques, traite l'origine des problèmes, est partie intégrante de la solution au changement climatique, internalise les coûts externes, nourrit l'humanité et ne la «gave» pas, une agriculture qui conduit au bien-être et qui respecte les agricultrices et les agriculteurs. Il ne s'agit pas des perspectives à court terme mais de l'avenir à long terme.

«Nous voulons un changement de cap et tout le monde doit être impliqué», explique Hans Herren. «Le changement fonctionne seulement si nous intégrons aussi la consommation.» Il n'y aura pas d'échappatoire. «Nous ne disposons pas des ressources nécessaires – en terres et en eau – pour nourrir 10 milliards de personnes selon le modèle occidental (viande, fromage, poisson, douceurs...).» Les paysans produisent ce que les gens achètent et consomment. Les gens doivent acheter «plus vert». «Notre démarche doit être beaucoup plus agressive», argumente Hans Herren. «Il existe des puissances dans le monde que nous devons combattre et pour cela nous devons faire équipe avec les consommateurs.» Nous avons besoin d'une agriculture qui travaille avec le sol et pas seulement avec de la chimie. Le changement de cap doit gagner en vitesse. La proportion basse d'agriculture biologique fait mal à voir. En 2050, il y aura 2 milliards de personnes de plus et ces personnes auront besoin de travail. Il faut de l'engagement politique et des investissements dans des conditions cadres favorables, des objectifs de développement durable internationaux, qui sont valables pour tous les pays.

Rudi Beerli, Bio Genève, est de l'avis que l'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire reprend exactement ces objectifs. «Tous les jours trois fermes disparaissent. Si nous voulons avoir des personnes qui travaillent dans l'agriculture, la valeur ajoutée et la considération doivent être meilleures.» Dieter Scheibler, Bio Aargau, demande qui bloque le développement de l'agriculture biologique en Suisse? L'agrochimie ou d'autres paysans? Hans Herren répond que c'est la chimie bâloise. Les consommateurs doivent aller dans la rue et dire: «Non, nous ne voulons pas cela». Les dépenses (des ménages) pour l'alimentation sont trop basses. Une partie des coûts est socialisée, p. ex. les atteintes à l'environnement ou les frais de la santé à cause de substances toxiques sont payés par la collectivité. D'autres coûts ne peuvent même pas être exprimés en argent, p. ex. la perte de biodiversité. Des études sont nécessaires. Martin Köchli, Bioforum, pense qu'il faut transformer le consommateur de «prédateur» (exploiter) en acteur. Les gens veulent avoir un rapport avec l'agriculture, il faut donc les impliquer. S'il y a un rapport, la responsabilité suivra. Il faut de la publicité dans les fermes ou via Bio Suisse avec des grandes affiches. Thomas Marty, Bio Ostschweiz dit que la formation scolaire devrait transmettre la notion de durabilité et la population devrait être informée correctement. Dans les médias, l'image est trop souvent déformée. Hans Herren: «Nous devons nous organiser beaucoup mieux au niveau mondial». Le lobby de l'ingénierie génétique dispose d'équipes professionnelles qui peuvent réagir très rapidement. Le mouvement bio manque de coordination et puissance de frappe. Markus Schöni, Bio-Jura, dit que les multinationales de l'agrochimie n'ont pas seulement de l'argent mais aussi du pouvoir. Thomas Herwig, Bio-Jura, remercie pour cet exposé intéressant et motivant. Nous devons avoir plus de courage. Il faut une révolution comme à l'époque du mouvement de 68. Dans le système capitaliste c'est l'argent qui est la force motrice. Vitus Schafer, Bio Fribourg, remercie Hans Herren pour son travail et dit que nous avons bien entendu son message. Quant à son propre message de ce matin concernant le renforcement des organisations membres, il n'est pas encore arrivé chez tout le monde.

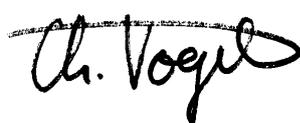
Urs Brändli remercie le lauréat du prix mondial de l'alimentation et fondateur de la Fondation Biovision pour cet exposé passionnant. Il faut que la société change sa façon de penser, les consommateurs doivent participer. Bio Suisse est sur la bonne voie avec la proximité à sa clientèle. Il faut encore de la pa-

tience jusqu'à ce que les produits bio ne soient plus trop chers, que la réalité des coûts devienne effective.

Bâle, le 23 avril 2015



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli
Coordination de la Fédération